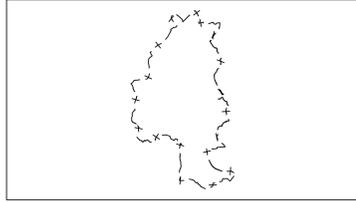


COMMUNE DE BINIC - ETABLES-SUR-MER



Plan Local d'Urbanisme Document graphique Plan des Servitudes Planche Commune



Echelle : 1/8500

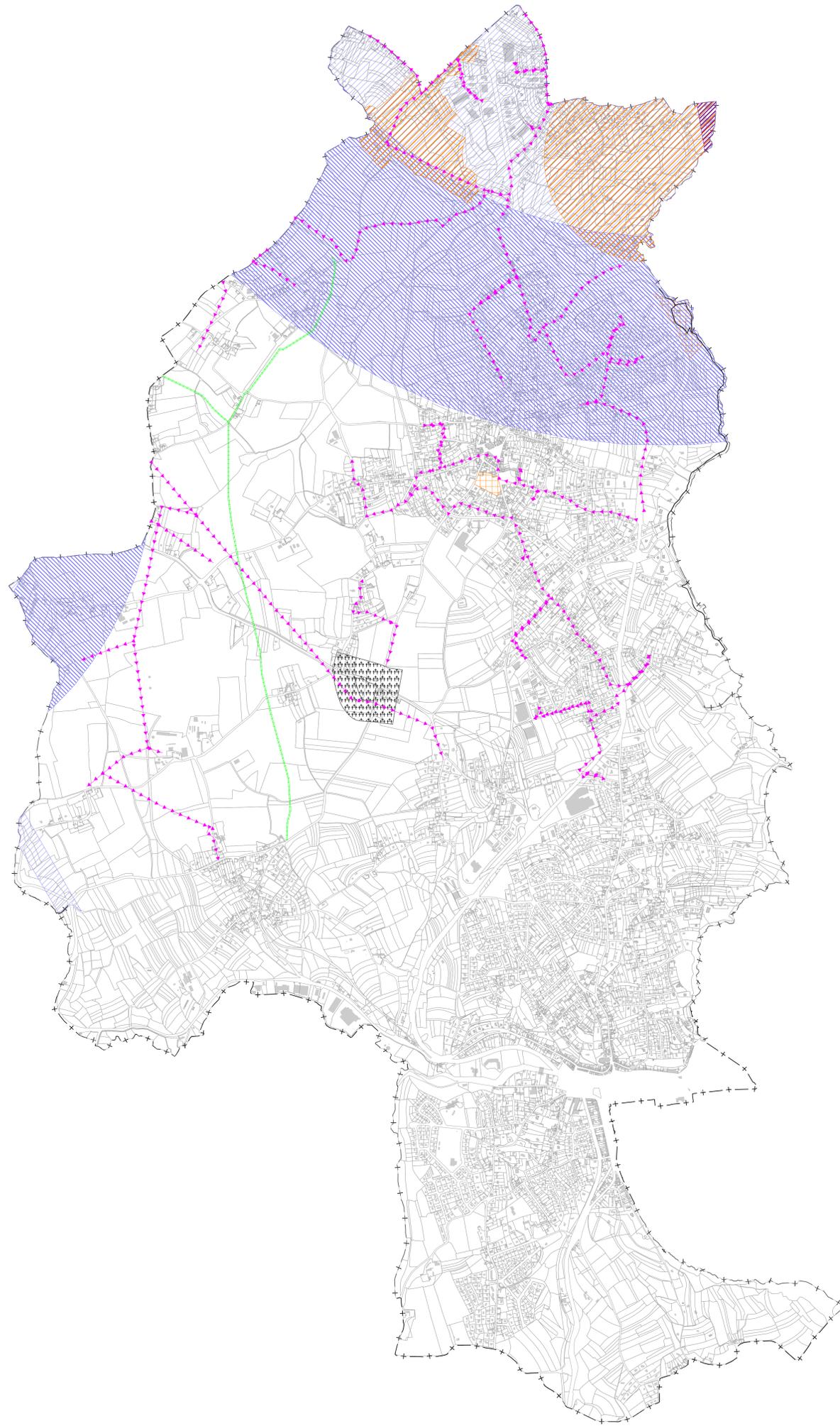
Edité le : 14/05/2020

- Document réalisé par le service SIG
- Document non opposable au tiers
Source : Origine DGFIP Cadastre ©
Droit de l'Etat réservés ® 31/12/2018



Légende

	AC1 (servitude de monuments historiques inscrits et classés)
	AS1 (servitude concernant la protection des eaux potables et minérales)
	PT1 (servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
	PT2 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
	T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
	A5 (servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement)
	EL9 (servitude de passage)
	EL11 (servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération)
	I3 (servitude autour d'une canalisation de gaz)
	I4 (servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité)
	I6 (périmètre de mines et carrières)
	PM2 (servitude relative aux installations classées pour l'environnement)
	PT2 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
	PT3 (servitude attachée aux réseaux de télécommunication)
	T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
	S1 : T5 (servitude aéronautique de dégivrage)
	A1 (servitude relative à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier)
	A5 (servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement)
	A6 (servitude d'écoulement des eaux ruisselées)
	AC1 (servitude de monuments historiques inscrits et classés)
	AC2 (servitude de sites naturels inscrits et classés)
	AC3 (périmètres de protection autour des réserves naturelles)
	AC4 (zone de protection du patrimoine architectural et urbain)
	AR1 (servitude de champs de vue concernant la détermination et la conservation des postes électro-sémaphoriques)
	AS1 (servitude concernant la protection des eaux potables et minérales)
	EL9 (servitude de passage)
	EL11 (servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération)
	I3 (servitude autour d'une canalisation de gaz)
	I4 (servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité)
	NT1 (servitude relative aux cimetières)
	PM1 (plans de prévention des risques naturels prévisibles et plans de prévention des risques miniers - documents valant PPRN)
	PT1 (servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques)
	PT2 (servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles)
	PT3 (servitude attachée aux réseaux de télécommunication)
	T1 (zones de servitudes relatives aux chemins de fer)
	T5 (servitude aéronautique de dégivrage)
	T7 (servitude établie à l'extérieur des zones de dégivrage)
	AVAP (servitude d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)
	PT4 (servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunication empruntant le domaine public)
	PS1 (plans de prévention des risques technologiques)
	JS1 (servitude de protection des équipements sportifs)
	Parcelles
	Bâti
	Limite communale



Avertissement :
Bien que figurant dans la légende, certains éléments graphiques peuvent
ne pas apparaître sur cette planche.

0 0.175 0.35 0.7
Kilomètres